

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 03 avril 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 14
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250408 - 07 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2025 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget principal qui s'équilibre ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 195 200,31	1 325 974,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	153 415,00	103 200,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 80 558,69	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 429 174,00	1 429 174,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 784 584,00	1 169 936,67
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 614 647,33
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 784 584,00	1 784 584,00

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.
Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 22 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

